

Mercredi 16 septembre 2015 – 20 heures – Cantine, école Ferdinand Buisson.

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.



Présentation des adjoints présents, soit :

- LOUBRIAT Anne, Adjointe, Environnement
- MEYNARD Daniel, Adjoint, Association et Politique culturelle
- MIRANDE Jean-Jacques, Adjoint, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements

Propos introductifs de M. le Maire : *Nous nous retrouvons pour la deuxième fois et je vous propose d'aborder, dans un premier temps, les dossiers actuellement à l'ordre du jour, qui rythment la vie de la Commune. Dans un deuxième temps, nous détaillerons ensemble tous les points abordés lors de la dernière réunion de quartier. Mais au préalable, nous accueillons deux jeunes gens recrutés au Conseil Départemental au titre du Service Civique qui vont nous présenter un court exposé sur le moustique tigre. Ils se tiennent à votre disposition, après la réunion, pour répondre à vos questions sur le sujet.*

20H15 - EXPOSE SUR LE MOUSTIQUE TIGRE

20H30 - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

20H50 - RETOUR SUR LES POINTS ABORDES LORS DE LA REUNION DU 5 NOVEMBRE 2015

## SECURITE ROUTIERE

### Avenue des Pyrénées :

Un comptage a été réalisé par le Conseil Départemental au mois de juin 2015, à l'emplacement prévu pour l'implantation du futur feu «récompense». La fréquentation de la voie est élevée, soit 9500 véhicules par jour, la vitesse moyenne des véhicules est de 56 Km/h; 85% des véhicules roulent entre 0 et 65 km/h.

70% des véhicules roulent au-dessus de la limite autorisée.

En comparaison de tous les comptages réalisés sur d'autres voies de la Commune (Route de Brax/Avenue de l'Aéroport) c'est le plus mauvais. La forte fréquentation et la configuration de la voie (largeur, grande ligne droite, sensation de bonne visibilité) sont à l'origine de ces résultats.

La Commune étudie rapidement des propositions d'aménagements (réalisation d'une voie centrale, protection des passages piétons par la mise en place d'îlots).

Deux radars pédagogiques sont désormais implantés sur la Commune et fonctionnent mais vous ne les voyez pas forcément. En effet, durant une semaine, ils analysent les données relatives au flux des véhicules avant de se mettre en mode "prévention". Les statistiques démontrent qu'un radar pédagogique fait ralentir un véhicule, en moyenne, de 7 km/h.

Qu'est-ce qu'un feu "récompense" ? C'est un feu qui passe au rouge si vous roulez trop vite : il permet de fluidifier le trafic.

L'installation de ces feux tricolores permettra aux enfants d'appuyer sur le bouton-poussoir pour bloquer les feux, permettant ainsi de ralentir la circulation.

La proposition d'implantation du feu «récompense» est prévue au carrefour entre l'avenue des Pyrénées et la rue Ambroise Paré. Le lieu d'implantation doit être validé par le Conseil Départemental. Un radar positionné sur ce même feu permettra également de calculer la vitesse des véhicules, il passera au vert si la vitesse de votre véhicule est inférieure à 50 km/h et ce dans les deux sens de circulation.

## PISTES CYCLABLES

Avenue de l'aéroport, proposition d'un habitant de partager la rue en 2 : une partie pour les cyclistes et une pour les voitures.

R : L'avenue de l'Aéroport est une voie départementale qui nécessite l'accord du département pour réaliser des aménagements. La Commune étudie plusieurs possibilités d'intégration d'une piste cyclable, sur les trottoirs (mais qui sont plutôt en mauvais état et parfois trop étroits), ou sur la chaussée (nécessité, alors, de supprimer la voie de tourne-à-gauche et de revoir la sécurisation des traversées piétonnes).

Un prochain Passage Actuel consacrera un article aux bonnes pratiques à adopter à vélo.

En matière de pistes cyclables, les règles du jeu ont été changées en 2014. En effet, ces dernières sont désormais à la charge des Communes, ce qui constitue une vraie difficulté.

Intervention JJ Mirande : Nous sommes dans l'impossibilité financière de faire des investissements lourds. Les services de la collectivité sont inventifs pour répondre aux problématiques présentes sur la Commune.

M. le Maire : Nous avons sollicité le Syndicat de l'Agenais pour un financement de pistes cyclables là où cela s'avère le plus nécessaire sur la Commune.

## INSECURITE ROUTIERE

Vitesse excessive avenue de l'Aéroport et rue Victor Hugo. Dangerosité rue Victor Hugo et rue de Galau : C'est une problématique rencontrée sur l'ensemble de la Commune, qui est traversée par des véhicules étrangers au Passage pour accéder notamment au collège Théophile de Viau et aux différents groupes scolaires. Cette insécurité est constatée plus particulièrement aux heures de pointe.

Nous avons demandé à l'Agglomération d'Agen de revoir le temps des feux au carrefour du Pont de Pierre. Depuis, la circulation est plus fluide. Nous sommes attentifs au bon fonctionnement de ces feux.

Carrefour de Ganet : La situation a déjà été fortement améliorée avec l'aménagement du carrefour mais en ce qui concerne le chemin de Ganet, la configuration des lieux (étroitesse de la voie) ne permet pas d'envisager une amélioration en termes d'aménagements.

Non-respect des feux tricolores et du sens interdit : Il a été demandé à la Police Nationale et la Police Municipale d'effectuer des contrôles réguliers.

Rue Alphonse Daudet : Le miroir a été changé.

Avenue de la Marne, visibilité du passage piétons :

Elle est prise en compte dans le Programme Pluriannuel de signalisation horizontale.

Q : Avenue Paul Bême, certains conducteurs prennent leur élan place Ste Jehanne et descendent l'avenue Paul Bême qui est en pente, à vive allure. Cette situation est très dangereuse notamment aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

R : M. le Maire : Il faut que nous trouvions un moyen pour ralentir la vitesse.

Intervention JJ Mirande : La solution passe peut être par la sécurisation de la sortie de la future maison des seniors. MT Fouquet, Conseillère municipale déléguée à la tranquillité publique demande à la Police municipale des contrôles avec cinémomètre.

M. le Maire : Il y a des moyens pour réduire la vitesse mais il faut que la réglementation le permette, ainsi que les riverains.

Ex : L'implantation d'un ralentisseur est possible résidence Bellevue mais pas devant "chez soi". Dans tous les cas, une concertation est menée avec les riverains concernés.

Q : Rue Pierre Loti - Ecole Édouard Lacour : le stationnement a beau être interdit à certaines heures, cela n'empêche pas les parents de stationner au milieu de la rue.

R : M. le Maire : Nous allons voir comment nous pouvons intervenir pour limiter ce stationnement sauvage. Nous intensifierons la présence de la Police Municipale pour une campagne de prévention et si cela ne suffit pas des contraventions seront dressées aux contrevenants.

Q : Avenue de l'Aéroport : Certains véhicules font demi-tour sur l'avenue.

R : Cela fait partie des incivilités que nous constatons. La Police municipale a reçu des consignes pour veiller à ce que ces habitudes changent.

## VOIRIE

Avenue Paul Bême : Les bateaux des trottoirs ne correspondent pas aux passages piétons. C'est dangereux pour les poussettes.

R : Les aménagements liés au « Plan d'Accessibilité des Voiries et des espaces publics » (PAV) seront réalisés au cours du mandat.

Avenue JS Bach : Trottoirs en très mauvais état.

R : Travaux de réfection de trottoirs envisagés devant l'école en 2016.

Projet de Rond-point de la demi-lune :

R : La réalisation de la liaison route de Brax et route de Nérac prévue sur 2016/2017 va permettre de dévier la circulation poids lourds ainsi que les convois exceptionnels et une partie de la circulation des véhicules légers. C'est pourquoi la réalisation de ce projet n'est plus d'actualité.

Réfection des 10 m. de trottoir en face du cimetière de Ganet, dangereux quand il pleut.

R : Nous sommes en présence de la problématique des gens qui stationnent sur le trottoir pour aller à l'espace Monique Ségué. Il est envisagé un cheminement du parking du cimetière à l'espace Monique Ségué.

En revanche, les trottoirs ne seront pas refaits, faute de moyens financiers sauf affaissements ou effondrements : la priorité est donnée à la voirie.

Mauvais état des 2 rues du lotissement Rey Malet (Mistral et Daudet)

Impasse de l'Aéroport : trottoirs en mauvais état.

Rue A. Rimbaud : état déplorable de la rue.

R : Ces points seront pris en compte dans le programme pluriannuel des travaux de voirie.

Q : Les travaux de voirie au niveau de l'ancienne crèche présentent 2 cm en moins et à vélo c'est dangereux.

R JJ Mirande : Il faut savoir que la détérioration de la voirie à cet emplacement est due à l'installation de chapiteaux et d'estrades sur la place, à l'occasion d'une animation (un piquet a perforé le système d'arrosage en place et la fuite a raviné le sol). Un premier rebouchage a eu lieu mais le sol n'est pas encore tassé définitivement. Le sol a été détrempe et il faut du temps pour qu'il s'assèche complètement : cela peut encore durer quelques mois. Il est prévu que l'entreprise intervienne à nouveau. Mais si vous pensez que c'est trop dangereux pour circuler, nous remettons les barrières pour interdire le passage.

Q : Déviations poids lourds : Nous avons eu la visite de la Police Municipale pour le stationnement gênant sur les trottoirs, alors qu'initialement ils étaient prévus pour ça.

R JJ Mirande : Nous devons adopter une démarche citoyenne : quand on possède un garage ou une place de midi pour garer son véhicule, on libère les trottoirs pour que les piétons puissent passer. Les trottoirs seront également moins abîmés.

Intervention d'un habitant (H) : de 1980 à 2015, nous avons toujours fait comme ça, c'est pourquoi la démarche de la Police Municipale a été mal perçue.

R JJ Mirande : C'était une information, nous vous invitons à le faire.

H : On ne va tout de même pas rentrer les voitures toutes les 5 mn.

R JJ Mirande : Il faut néanmoins souligner que les piétons souhaitent – et c'est légitime – pouvoir emprunter les trottoirs. Il nous faut donc mener cette campagne de sensibilisation. M. le Maire : C'est sûr, cela entraîne quelques contraintes, mais nous vivons en collectivité : nos concitoyens demandent que l'on libère les trottoirs notamment pour faciliter le passage des poussettes et des personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi nous devons tous faire des efforts.

Prenons l'exemple du quartier Lasmounine, il y a 50 ans la volonté des promoteurs avait été de créer des « voies de tranquillité » en faisant en sorte, délibérément, que 2 voitures ne puissent pas se croiser. Mais les choses ont changé et le parc automobile de l'époque n'était pas ce qu'il est aujourd'hui.

#### Q : Balayeuse municipale

Le remplacement de l'engin était prévu au budget 2015 pour un montant de 160 000 € TTC. La balayeuse a été livrée en juin. Un achat complémentaire a été réalisé, correspondant à une petite balayeuse autotractée d'un montant de 13 600 € TTC, pour le nettoyage des trottoirs.

La Commune possède désormais une balayeuse adaptée au volume de notre voirie (80 km !). L'ancienne balayeuse subissait, chaque année, des réparations à hauteur de 50 000€/an

#### ECLAIRAGE PUBLIC

Q : 6 avenue de l'Aéroport : manque de lumière. Il faudrait une pente douce dans l'impasse des Vergers.

R : L'Impasse du Verger est une voie privée en cours de rétrocession qui a été réalisée ainsi. Il est impossible de reprendre ce défaut.

Q : Rue Toulouse Lautrec : il faudrait harmoniser les types de lampadaires.

R : A priori, ce qui existe reste dans l'état. En effet, l'éclairage public est une compétence de l'AA : la règle qu'elle a édictée est que les lampadaires sont à la charge financière de la Commune si celle-ci souhaite qu'ils soient d'une couleur autre que gris. Mais les Maires de l'Agglomération font des interventions auprès de l'Agglo pour que cela change.

A ce propos, un rappel de la procédure à suivre pour demander une intervention pour un éclairage défectueux sur le domaine public : notez le n° inscrit sur le poteau concerné, appelez les Services Techniques municipaux au 05 53 77 06 40, communiquez le nom de la rue, le n° du poteau concerné et le type de dysfonctionnement constaté.

Les Services techniques municipaux contacteront l'AA pour demander une intervention.

Q : Rue Pierre Loti, un automobiliste a cassé un lampadaire (2013) qui n'est toujours pas réparé par l'Agglomération d'Agen. Un mètre de fil électrique sort de terre, il a été protégé à l'époque mais la protection commence à s'en aller.

R : Depuis notre première rencontre, et à la suite de nos multiples interventions, l'Agglomération d'Agen a (enfin) fait le nécessaire.

#### ESPACES VERTS

Q : Rue Pierre Loti : élagage des arbres

R : Nous sommes dans une démarche de conservation du patrimoine arboré et la volonté est de ne pas multiplier les îlots de chaleur urbains.

La Commune pratique donc l'élagage raisonné à l'instar du fauchage raisonné des accotements. Nous possédons un riche patrimoine arboré qu'il nous faut préserver mais il faut également qu'il soit en cohérence avec une ville de 10 000 habitants. Certaines essences d'arbres plantées, parfois depuis 40 ans, se révèlent aujourd'hui inadaptées.

Ex : les pins parasols au centre culturel qui soulèvent le goudron du parking. Les érables sont également inappropriés (la taille stimule en effet la pousse des branches).

Mais dans certains cas, il nous faut choisir entre la sécurité des Passageois ou la vie de l'arbre et nous faisons, bien sûr, le choix de la sécurité.

Exemple : rue des Coquelicots, 6 arbres ont été abattus.

Je souligne qu'il nous faut également apprendre à nous passer des désherbants chimiques, qui sont progressivement interdits. Dans l'aire de jeux Monique Séguy, il faudrait tondre très souvent : le choix a donc été fait de laisser pousser une prairie fleurie, en ménageant un sentier, et de faucher ensuite. C'est un moyen qui permet de compenser la politique dite « zéro phyto ».

#### COLLECTE DES DECHETS :

En été, passage de la collecte des ordures ménagères, 2 fois par semaine

R : Les usagers peuvent mettre dans les bacs de déchets verts les fermenticides (épluchures de fruits et légumes).

Q : Que faire des personnes qui déposent leurs poubelles tous les jours sur le trottoir, devant leur porte alors qu'elles ont un jardin ?

R : Cela fait partie des incivilités auxquelles nous sommes tous confrontés. Un rappel des bonnes pratiques est paru dans le Passage Actuel du mois de février 2015.

L'AA qui doit faire des économies, a décidé de revoir le dispositif mis en place pour le recueil des déchets. C'est ainsi qu'elle a décidé de ne plus éditer le calendrier des collectes, ce qui nous paraît être le type même de la « fausse bonne idée ». Nous allons donc demander, en Commission Communautaire la semaine prochaine, que le service téléphonique en lien direct avec les usagers soit renforcé afin qu'il soit apporté des réponses rapides à leurs questions. Par ailleurs, nous allons intervenir pour faire en sorte que l'AA change de doctrine et édite à nouveau, sous format papier, le calendrier des collectes.

En ce qui concerne les gens qui déposent leurs déchets au pied des points d'apports volontaires, la tolérance zéro sera appliquée.

H : Rue Pierre Curie : Les poubelles sont semi-enterrées mais les gens prennent ça pour des poubelles publiques, pouvez-vous rappeler dans le Passage Actuel que ce n'est pas le cas.  
M. le Maire : Ce sera fait, car c'est une très bonne suggestion. Je précise que cet été, les Services Techniques municipaux ont nettoyé le site alors que ce n'était pas à la Commune de le faire.

H : Les gens ne lisent pas le Passage Actuel, puisque les poubelles sont encore là.  
M. le Maire : Peut-être également que certaines personnes ignorent – volontairement – les préconisations et la réglementation. Il nous faut lutter ensemble contre ces incivilités : communiquez-nous l'adresse exacte des auteurs, cela permettra à la Police Municipale d'intervenir.

H : Que mettre en place pour les poubelles situées en face de l'église ?

JJ Mirande : La problématique est la suivante : le point d'apport volontaire appartient à Ciliopée. Nous avons demandé à Ciliopée que ce site soit clôturé cela aura aussi l'avantage d'en interdire l'accès aux animaux.

H : Je reviens sur le calendrier des collectes, ça râle de partout... Cet imprimé avait aussi un but pédagogique.

M. le Maire : Vous avez raison, nous sommes tout à fait d'accord avec vous.

#### SALUBRITE

Rue des Glaieuls, les rats remontent par les canalisations et dans les WC.

R : Deux fois par an, une société spécialisée dans la dératisation, missionnée par la Commune, intervient sur le domaine public, pour positionner des appâts empoisonnés dans les collecteurs d'assainissement communaux. Dans le mois qui suit, une tournée de contrôle permet de déposer de nouveaux appâts en cas de besoin.

Pour sa part, afin de conforter cette action préventive dans certains secteurs à risques, la Commune traite elle-même l'ensemble de ses bâtiments communaux (chaufferies, locaux techniques).

En cas de problème constaté, sur le domaine public, dans votre quartier ou votre rue, nous vous invitons à prévenir immédiatement les services techniques au 05 53 77 06 40 afin de missionner, si nécessaire, la société spécialisée en urgence.

Attention : Aucune intervention ne peut avoir lieu chez un particulier.

Intervention M. Le Maire : J'attire votre attention sur la nécessité d'en référer aux services techniques, car il est interdit de commercialiser les produits de dératisation.

H : Pouvez-vous vérifier la présence de rats au n°31 de la rue des Glaieuls ?  
R : C'est noté. Par mesure de prévention : évitez de laisser des déchets de nourritures accessibles facilement comme le grain pour les poules ou de la nourriture pour les pigeons ou les chats, cela attire aussi fortement les rats.

La place Ste Jehanne sert de « crottodrome » pour les chiens du quartier. Le soir après l'école, les mamans aimeraient jouer avec leurs enfants. L'aire de jeu dans l'enclos à côté du cimetière n'est pas fréquentée. Pourquoi ne pas faire ailleurs un jardin propre et agréable avec des bancs ?

R : Déjections canines : La Commune envisage avec la ville d'Agen la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture de distributeurs et de sacs. Cela a un coût et il faut voir si cela fonctionne : nous ferons donc une expérimentation (pourquoi pas dans le quartier). Mais la mise en place d'équipements ne suffira pas, il nous faudra mener une campagne de communication et de mobilisation des habitants. Un travail de sensibilisation est envisagé avec les vétérinaires de la Commune.

L'aire de jeux avait été positionnée là, à la demande des assistantes maternelles.

H : Aire de jeux, très peu d'arbres alors que c'est très ensoleillé.

R JJ Mirande : Les arbres ont été plantés tout petits, ils vont grandir. Par ailleurs, ils ont été plantés assez loin de l'aire de jeux afin d'éviter les nuisances liées aux feuilles. A titre d'information, une aire de jeux représente entre 5 000 et 6 000€ d'entretien/an.

#### VIE ECONOMIQUE

Q : Que peut-on faire pour relancer ce quartier ?

R : Une salle de Pilates et de fitness va bientôt ouvrir ses portes.

H : Je préférerais une boulangerie.

R : Oui, mais cette implantation participera, elle aussi, à la vie du quartier. Nous sommes en train d'étudier l'installation d'une épicerie. Vous le savez, nous soutenons cette action et encourageons activement les commerçants.

#### INSECURITE

Depuis cet été, la Police Municipale effectue des rondes nocturnes, deux fois par semaine jusqu'à 23 heures. Elle a un rôle d'alerte mais il faut qu'elle soit présente. Elle est là également pour calmer les excès et appeler si besoin la Police Nationale, qui répond toujours aux appels de la Police Municipale.

Par contre, on m'a cité des exemples où des Passageois ont appelé la Police Nationale, qui ne s'est pas déplacée. Si cela vous arrive, il faut me prévenir en informant la Police Municipale (courrier postal ou courriel [mairie@ville-lepassage.fr](mailto:mairie@ville-lepassage.fr)). Ainsi, cela me permet d'en informer – avec des exemples concrets – le Procureur et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique. Il faut que je puisse leur indiquer tel jour, à telle heure, M. ou Mme... a téléphoné à la Police Nationale, elle n'est pas venue. Votre démarche m'est utile, cela me permet d'argumenter en notre nom à tous.

H : J'ai appelé dernièrement la Police Nationale, ils m'ont dit "on arrive" mais ils ne sont jamais venus.

R : Vous avez raison, ce n'est pas admissible. Les rondes nocturnes donnent de bons résultats. La Police Municipale effectue également des rondes à vélo. De l'avis des spécialistes, la brigade cycliste est extrêmement efficace. Cela permet aux policiers de passer partout notamment dans des endroits où les voitures ne peuvent passer. Lorsqu'ils sont à vélo, on peut beaucoup plus facilement les interpeller : ils sont là pour ça et ils ont reçu des consignes en ce sens. Place Sainte Jehanne, plusieurs d'entre vous ont témoigné que la situation s'améliore, mais gardons à l'esprit que la sécurité et la tranquillité sont un combat de tous les jours. Quoi qu'il en soit, si vous rencontrez un problème, je vous engage à contacter la Mairie.

H : Quelles sont les horaires de permanence de la Police Municipale ?

R Marie Thérèse Fouquet : 8h30-12h30 et 13h30-17h30

H : Pourtant, le 15 septembre dernier, je n'ai reçu aucune réponse à 17h10.

R Marie Thérèse Fouquet : C'est noté, nous allons vérifier ce qui s'est passé.

H : Je tiens à vous remercier pour le calme revenu sur la Place Sainte Jehanne, cet été, c'est la première fois, depuis 10 ans, que j'ai pu dormir les fenêtres ouvertes.

H : Avenue de l'Aéroport, allez-vous remplacer les 9 arbres qui ont été coupés ?

Réponse JJ Mirande : Nous prenons en compte votre demande.

H : Impasse Montherlant : Il y a un mois à peu près, un départ de feu a eu lieu à l'endroit où stationnaient des BMW. Une intervention des pompiers a suivi. La Police Municipale est venue faire des photos. Il serait souhaitable de continuer à surveiller cet endroit où il y a encore du trafic.

R : Merci de nous communiquer vos coordonnées afin que nous puissions étudier ensemble la situation.

H : Ne peut-on pas demander de régler les bruits que font les mobylettes ?

R : Vous avez raison, c'est encore là un exemple d'incivilité. Tout ce que nous pouvons faire en ce domaine, c'est verbaliser au cas par cas, en situation de nuisance sonore.

Fin de réunion 22h20

# BILLET DE QUARTIER "Ganet-Béoulaygues"

**Mercredi 14 janvier 2015 – 20 heures – Cantine, école primaire Edouard Lacour.**

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire. Présentation des vœux aux habitants du quartier.

La Ronde des Quartiers se veut un rendez-vous régulier et ordinaire avec les habitants. Aujourd'hui un rendez-vous entre voisins, j'habite le quartier

Présentation des adjoints présents, soit :



- BARAILLES Brigitte, 1re Adjointe, Personnel, Administration Générale – Affaires Démographiques - Petite Enfance
- BERNES Eliane, Adjointe, Finances – Logistique – Développement économique
- LAVALLART Patrick, Adjoint, Affaires Scolaires et Périscolaires - Jumelage
- LOUBRIAT Anne, Adjointe, Environnement
- MIRANDE Jean-Jacques, Adjoint, Travaux – Habitat – Urbanisme – Déplacements

Monsieur le Maire présente un diaporama détaillant la formule de « la Ronde des Quartiers » :

La "Ronde des Quartiers" regroupe six quartiers. Elle est l'occasion de se rencontrer 2 fois par an : tous les 6 mois on se retrouve pour voir ce qu'il convient d'améliorer et d'ajuster dans le quartier ; la Ronde permet d'instaurer une relation de proximité. On fera venir des représentants des services municipaux ou des services de l'Agglo pour que vous ayez un accès direct. Car l'Agglo d'Agen a des missions sur notre territoire qu'elle est la seule à pouvoir remplir, par exemple l'éclairage public. Le principe : vous apporter de l'information et de la concertation. On échange pour faire avancer la vie de tous les jours. Notre objectif, c'est de vous donner la parole, pour connaître les problèmes que vous rencontrez. L'objectif final c'est de définir ensemble les priorités pour le quartier car les habitants sont les experts de leur quartier. Tout n'est pas possible. Dans la période actuelle, où nous sommes confrontés à des problèmes budgétaires car l'Etat prive les Communes d'une part importante de leur financement, 30 à 40%. Ce n'est pas l'équipe municipale qui choisit toute seule les priorités. Dans un prochain Passage actu, dans 2 mois, vous recevrez le compte-rendu de la soirée de ce soir. La Ronde des Quartiers s'inscrit dans un ensemble. Pour communiquer on utilise le journal Passage Actu devenu mensuel, le panneau électronique ; le site Internet sera interactif et un service Relations avec les Habitants et Communication a été créé pour entretenir les relations avec la Mairie pour que vous ayez toujours une réponse, pour rencontrer le Maire ou tel adjoint ou adjointe. Les quartiers définis ne sont pas les quartiers historiques. Nous avons défini 6 territoires cohérents pour vous retrouver 2 fois par an.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les débats :

## QUESTIONS / REPONSES

**Q :** Question et/ou point de vue formulés par un(e) habitant(e)

**R :** Réponse apportée par M. le Maire ou un(e) élu(e)

**Q :** Le problème ce sont les incivilités avenue de l'Aéroport, où la vitesse est limitée à 50km/heure et 30km/heure, alors que les voitures roulent à une vitesse excessive 120/130 km/h. J'ai écrit le 26/12/2010 à l'Agglomération d'Agen (AA), au Conseil Général avec copie à la Mairie. Depuis, il n'y a eu que deux panneaux de 50 km/h qui ont été posés. C'est trop difficile de respecter les 50km/h. Il y a beaucoup d'incivilités.

**Q :** J'ai fait venir Monsieur MATEOS, car c'est une route départementale. Un motard redoutable fait du 200km/h. La police n'arrive pas à le coincer. Les cyclistes ont peur de rester sur l'avenue et roulent sur le trottoir. Un collègien m'a dit ne plus rouler sur la route car il a failli se faire faucher. Il y a de très grands trottoirs, on peut donc arranger les choses sans trop d'investissement. Il suffirait de refaire le marquage au sol avec une partie réservée aux vélos. Jean-Louis MATEOS est venu avec l'ingénieur des travaux publics. Les services du Conseil Général sont responsables. Il y a aussi un feu clignotant sur une partie à 30km/h. La police vient faire des contrôles, je les ai félicités d'être là. La police dit qu'elle ne fait pas respecter la vitesse à 30km/h.

**Intervention JJ MIRANDE :** sommes en présence des quatre routes départementales : la route de Brax, de Nérac, de Roquefort et l'Avenue des Pyrénées. Nous allons nous doter de radars pédagogiques que l'on pourra déplacer. Les données seront communiquées et analysées par la Police Municipale. De plus en plus de collégiens viennent d'Estillac, de Brax et de Roquefort. Les bus prennent de plus en plus de place. Je suis à la commission de l'AA où les intérêts de la Commune sont représentés. Il va y avoir des feux tricolores installés, les enfants auront à appuyer sur le bouton pour bloquer les feux, permettant ainsi de ralentir la circulation. Les pistes cyclables, jusqu'à présent prises en charge par l'AA devront être prochainement financées par les Communes. Nous ne sommes pas d'accord car nous n'en aurons pas les moyens. Nous prônons les déplacements doux et tolérons les vélos sur les trottoirs pour se protéger mais tout en laissant la priorité aux piétons.

**M. le Maire :** Chaque voie a sa propre solution : rue de la Bénazie, on a traité la question de la vitesse par la pose « d'écluses ». Ici, nous allons donc dans l'immédiat, mettre en place des radars pédagogiques.

**Q :** Y aura-t-il la tolérance zéro pour la vitesse ? Il y a des cars avec des routes aussi petites ?

**M. le Maire :** La tolérance zéro s'impose pour les dangers publics. Il ne s'agit pas d'infliger une amende à quelqu'un qui roule à 56 km/h : la Police municipale doit faire respecter de façon raisonnable le code de la route.

**Intervention JJ MIRANDE :** La semaine prochaine, on reçoit le Vice-Président en charge des transports de l'Agglomération. L'Agglo est équipée de bus énormes avec seulement 5/6 personnes à l'intérieur. Ces bus polluent et sont inadaptés à notre Commune. Un processus se met en place, le futur concessionnaire devrait fournir des bus plus petits mais pas avant 2016/2017.

**Q :** Quelle animation de prévue sur la place Ste Jehanne, quelle prévention de la délinquance ? Le soir, les riverains subissent jeux de ballons, déchets, vandalisme, trafic, rodéos l'été, parking sauvage sur le terre-plein. Tous cela va en augmentant.

**Q :** La place est trop animée la nuit, c'est infernal l'été. On ne peut pas laisser les fenêtres ouvertes. C'est un terrain de foot. On casse tout. Au coin de l'église le grillage est cassé pour ménager un passage entre les deux résidences. Ceux qui troublent l'ordre public sont entre 5 et 10 jusqu'à 3 heures du matin. Ils ne sont pas forcément de Ganet. Il y a des rondes de police, mais Les portables fonctionnent et ils s'enfuient. Ils cassent tout, même si, l'hiver, on les voit moins.

**Q :** En 1995, il se passait exactement la même chose. Il y a eu une pétition pour fermer les immeubles et mettre en place des interphones avec Logis 47.

**R : M. le Maire :** Au prochain Conseil municipal, ce dossier va être discuté. Des problèmes du même ordre se retrouvent à Tounis/Rochebrune : on ne peut plus dormir les fenêtres ouvertes à cause du bruit. Ce qui nous gêne la vie à tous, ce sont en effet les incivilités. C'est la combinaison de plusieurs formes d'incivilités et de délinquance (ex : trafic de cannabis) qui attire une faune détestable. Le mode de traitement dans le secteur de la Passerelle consiste à renforcer l'éclairage et installer des caméras pour dissuader les auteurs de vandalisme. Actuellement, le parking n'est pas sécurisé. L'éclairage est de la compétence de l'AA qui s'est jusqu'ici préoccupée d'éclairer le péristyle du Gravier. On a élaboré un plan d'action pour l'éclairage que l'on a soumis à la ville d'Agen. A Tounis-Rochebrune, nous allons percer en 2015 l'avenue des Pyrénées et travailler pour supprimer le cul-de-sac que constitue aujourd'hui la cité de Tounis-Rochebrune et assurer son désenclavement. A Ste Jehanne, il y a de vrais délinquants qui font du trafic de cannabis et drainent autour d'eux les jeunes gens désœuvrés du quartier qui viennent bader les revendeurs. Deux choses à faire : éradiquer la présence des délinquants et traiter parallèlement le désœuvrement des jeunes gens qui traînent autour du bureau de tabac et qui « tiennent les murs ». Les moyens que nous mettons en œuvre, cela ne s'est jamais fait. J'ai rendez-vous le 10 février avec le Procureur de la République, qui est le « patron » de la Police du département et qui a accepté de venir tous les trimestres pour suivre la mise en œuvre des moyens engagés pour éradiquer le problème comme à Bellevue. Parallèlement à tout cela, on engage une vraie politique éducative dans cette ville. Nous avons demandé à notre service animations d'aller à la rencontre des adolescents et des jeunes adultes. C'est l'isolement et le repli sur soi qui créent les bandes. Bien sûr, il ne s'agit pas de faire l'éducation à la place des parents, mais on va faire intervenir une équipe de prévention spécialisée du conseil général (éducateurs de rue). Nous vous proposons une combinaison de solutions : actions sur le bâti, partenariat avec l'école, coopération renforcée entre la Police Nationale et la Police Municipale, changement des modalités d'intervention de l'équipe d'animation et de l'équipe de prévention. Nous sommes en train de mettre en œuvre le cahier des charges de ce plan. Nous devons ensemble déployer tous les moyens pour combattre le sentiment d'insécurité incontestable que vous ressentez.

**Q :** Pour vous donner le niveau d'insécurité sur la place de Ganet de 20h à 2h du matin : si on demande de baisser le ton, on vous répond « descends si tu as des c... » et on vous attend avec un couteau. La Police vous les appelle, ils viennent. Elle se fait agresser par ces jeunes qui sont 5 à 10. Les policiers se défendent avec des gaz lacrymo. Ils vous narguent, vous menacent. Beaucoup d'habitants âgés n'osent rien dire.

**R : M. le Maire :** Vous décrivez parfaitement ce qui se passe jusqu'à présent.

**Q :** 31, rue des Glaieuls, les rats remontent par les canalisations et dans les WC. J'ai demandé à la Mairie des produits mais les Services techniques n'ont pas le droit de donner ce genre de produits. Les Services techniques m'ont dit que les rats étaient chez moi. Je n'ai vu personne mettre des produits. En attendant, ce n'est pas normal de voir courir les rats dans la rue. De plus, est-il possible de faire passer les poubelles deux fois par semaine ?

**R JJ MIRANDE :** Il arrive effectivement que les rats remontent par les égouts dans les WC. La mairie a un contrat avec une société spécialisée qui traite toute l'année au fil de l'eau. Cet été, il y a eu accélération de la densité de passage de cette société. Vous ne pouvez pas traiter vous-même car il est interdit de vendre les produits. La réponse qui vous a été faite par les services est inacceptable : nous allons traiter ce dysfonctionnement. Nous mettons actuellement en place un dispositif de prise en compte de vos appels qui comportera un suivi par un logiciel informatique des problèmes signalés. Les poubelles relèvent de la compétence de l'Agglo ; un plan de restructuration du ramassage est en cours au niveau de l'Agglo. Les services techniques de l'Agglo rencontrent régulièrement ceux de la Commune. A ce propos, il y a un gros problème de dépôt sauvage d'encombrants sur la Commune. En cas de nécessité, n'appellez pas la Mairie. Il faut appeler l'AA au 0 800 77 00 47. Ils font une tournée une fois par mois sur rendez-vous, car cela ne se fait pas automatiquement. Si vous n'appellez pas l'Agglo, ce sont les Services techniques qui doivent venir nettoyer au bout d'un moment et ils ne font pas autre chose pendant ce temps-là.

**Q :** Que faire des personnes qui déposent leurs poubelles tous les jours sur le trottoir, devant leur porte alors qu'elles ont un jardin ?

**R JJ MIRANDE :** Ca fait partir des incivilités. On peut leur dire gentiment sinon on vous propose de téléphoner à la Mairie et de nous dire que dans telle rue, il y a des poubelles en permanence sur le trottoir. On fera passer l'information d'interdiction dans le prochain numéro du Passage Actuel.

**Q :** J'en ai parlé aux messieurs des poubelles qui m'ont dit de m'adresser à la Mairie. Et à la Mairie, on m'a dit de m'adresser à la Communauté des Communes.

**R : M. le Maire :** Le service d'accueil de la mairie ne doit pas répondre cela. Lorsque le nouveau dispositif d'accueil municipal sera mis en place et que vous signalerez ce genre de comportement, le Maire mandatera la Police Municipale qui viendra sonner à la porte de l'intéressé et lui dire que c'est interdit.

**Q :** Souhaite revenir sur l'insécurité. Quand les enfants mineurs sont dans la rue, il faut joindre les parents. Si vous ne faites pas adhérer les parents, c'est comme dans les services de soins, vous ne pourrez pas les guérir. Pour les majeurs, il faut la prison. La politique de la famille en France est à revoir.

**R : M. le Maire :** Vous avez raison : quand on parle de politique éducative et d'intervention complémentaire du personnel municipal d'animation et de l'équipe de prévention du Conseil Général, c'est bien entendu en liaison avec les parents

**Q :** 6, avenue de l'Aéroport, il manque de lumière. Il faudrait une pente douce dans l'impasse des Vergers.

**R : M. le Maire :** On note ça et on regarde.

**Q :** Sécurité routière avenue de l'Aéroport et rue Victor Hugo. Il a été mis en place un plan de circulation contraire à la sécurité des adultes et des enfants. C'est le « grand 8 » de Walibi : il n'y a pas 10m de ligne droite. Il est difficile de sortir de son garage.

**R M. le Maire :** C'est noté, les Services techniques viendront analyser tout cela avec les habitants de la rue.

**Q :** Rue Pierre Loti, un automobiliste a cassé un lampadaire qui n'est toujours pas réparé par l'Agglo. Un mètre de fil électrique sort de terre, il a été protégé à l'époque mais la protection commence à s'en aller.

**M. le Maire :** C'est noté, cela fera l'objet de la saisine de l'Agglo sur l'éclairage avec l'avenue de la Marne et la place de la République.

**Q :** Je me suis installé en 2010. Il y avait un boucher, un épicer, un boulanger qui ont disparu. Que peut-on faire pour relancer ce quartier ?

**M. le Maire :** Il y a un phénomène dramatique de désertification commerciale. La désertification est contagieuse. On est en train d'élaborer des solutions pour réanimer des commerces du quartier. Selon les commerçants que j'ai rencontrés, le non-renouvellement des baux commerciaux est dû à la cherté des loyers. Bien sûr, la Commune n'est pas là pour gérer les commerces mais elle peut aider à leur installation. Les gérants du Copacabana Place de la République ont ainsi été aidés par la municipalité pour ouvrir un « Point Poste », même si la vocation de la municipalité n'est pas d'acheter des fonds de commerce et d'être propriétaire d'un café. Désormais, le quartier du Bourg se réanime. A Ganet, nous menons trois types d'action : faire venir des équipements ou des services publics sur le quartier pour 2015 (nous avons un projet de réaffectation de l'ancienne crèche consistant à proposer le site à des associations qui contribueront à animer le quartier), Patrick Bascoulergue, Président du Comité des Fêtes de Ganet, bénéficie du concours de la Mairie pour promouvoir l'animation du quartier. Enfin, nous coopérons actuellement avec un commerçant pour l'aider à installer une épicerie ; le dossier est en bonne voie.

**Q :** Les commerces marchaient très bien jusqu'en 2005. Les habitudes commerciales des habitants ont changé. Les supermarchés se sont montés et petit à petit la clientèle est partie. Ceux qui disent que les loyers sont exorbitants, on ne les a pas tous vus dans ces commerces. Les loyers vont de 3 à 10€ du m<sup>2</sup> selon les magasins. Ils sont actuellement dans une agence immobilière qui a pour mission de les louer et de faire le prix. Si la Mairie fait le prix, il n'y a pas de problème.

**Q :** Personnellement, Monsieur le Maire, je ne vous ai pas vu dans ces commerces. Je suis propriétaire de ces locaux. Je veux répondre à ceux qui disent « c'est votre faute s'il n'y a plus de commerces à Ganet. » Les habitudes ont changé. Les jeunes font leurs courses sur Internet. En 1962, il y avait 3 épiceries à Ganet. Je m'engage aujourd'hui : Monsieur Garcia, votre prix sera le mien. Trouvez-moi des clients pour reprendre ces locaux.

**R : M. le Maire :** Quelques précisions : ce n'est pas à la Mairie de fixer le prix des loyers. Pour les commerçants qui sont partis et que j'ai rencontrés, le prix du loyer était une des causes. En outre, je vous rappelle que, comme chacun d'entre nous ici, je vais faire mes courses où je veux. Votre exemple est inapproprié : ce n'est tout de même pas moi qui suis responsable de la désaffectation des commerces de mon quartier. En revanche, l'équipe municipale fait tout pour que les habitants du quartier aient une épicerie. Nous avons dans l'équipe un Conseiller municipal, Rodolphe PONTENS, délégué aux Commerces, aux Entreprises, à l'Insertion Professionnelle et à l'Emploi qui organise des réunions de commerçants par quartier pour voir comment les aider. Ça marche très bien ces consultations ; toutes les rencontres vont déboucher sur des plans d'action. Une information : il y a un mois, la chaîne de grande distribution SUPER U a décidé d'implanter 9000 m<sup>2</sup> de commerces. Ce dossier est soumis à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) qui autorise ou interdit la création ou l'agrandissement des locaux commerciaux. Pour nous, c'est une concurrence déloyale et préjudiciable aux commerçants de notre Commune. La CDAC s'est réunie. Les services de l'Etat se sont abstenus. La Ville d'Agen et le Maire d'Estillac ont voté pour. Seule notre adjointe aux finances, E. BERNES, qui a pourtant été soumise à de fortes pressions, a voté contre. Un commerce important de notre Commune a déposé un recours (appel) pour concurrence déloyale. Voilà le rôle d'une municipalité quand elle se bouge en faveur des entreprises de sa Commune.

**Q :** Retour sur la disparition des commerces : le changement d'habitudes des gens est indéniable. La municipalité précédente a décidé de supprimer La Poste, ce qui a été préjudiciable aux commerces, car elle animait la place.

**Q :** La place sert de « crottodrome » pour les chiens du quartier. Le soir après l'école, les mamans aimeraient jouer avec leurs enfants. L'aire de jeu dans l'enclos à côté du cimetière n'est pas fréquentée. Pourquoi ne pas faire un jardin propre et agréable avec des bancs ?

**R : M. le Maire :** Une réflexion est à mener sur l'aménagement de la place. Avec le Père Lasbenne, nous avons ainsi remarqué que les bancs sont orientés vers les murs et non vers la place. La place n'est pas conçue comme un espace de vie, elle n'est pas attractive.

**Intervention JJ. MIRANDE :** Il est à noter que la zone se trouve dans une zone protégée, l'église Sainte Jehanne de France est classée et l'architecte des Bâtiments de France impose des contraintes à la Commune.

**Q :** L'aménagement du carrefour avenue des Pyrénées/avenue de l'Aéroport a bien sécurisé la zone ; ce qui n'est pas le cas du carrefour avec le chemin de Ganet qui demande plus de sécurité. Le carrefour est dangereux pour les piétons, les trottoirs inexistantes notamment pour les personnes âgées avec des caddies. La tentative de mise en sens unique a échoué. Peut-être faudrait-il supprimer un côté du trottoir pour élargir l'autre trottoir.

**R : M. le Maire :** On note cette suggestion qui paraît pleine d'intérêt.

**Q :** Le problème d'Internet n'est pas nouveau. Orange a annoncé déployer la fibre entre 2015 et 2020 sur Le Passage. La solution qu'Orange pourrait mettre en place en attendant, c'est installer un NRA (Nœud de Raccordements Abonnés) entre la rue Paganel et Le Passage pour réduire la longueur de la ligne et avoir un meilleur débit.

**R : M. le Maire :** La situation est la même notamment à Monbusq. Nous sommes en présence d'un vrai problème technique qui échappe à la compétence de la Commune. Orange a passé un contrat avec l'Agglo et s'est engagé à déployer la fibre optique sur les communes historiques de l'Agglo, dont Le Passage. Pour les autres villes du département, c'est un syndicat mixte numérique qui travaille pour le Conseil Général qui assure la desserte Internet par WIMAX et satellite. Pour l'Agglo, les premiers travaux débuteraient fin 2015. On a invité le vice-Président de l'Agglo à venir constater que Le Passage est moins bien desservi que les autres villes, car ce n'est pas logique. On a demandé à ce que le déploiement de la fibre optique commence par Le Passage dans les endroits les plus mal desservis : sur ce point, une lettre collective adressée à la Mairie par plusieurs habitants pour le déploiement de la fibre optique, pourrait certainement nous aider. Nous avons mandaté Monsieur LYS, Conseiller municipal pour suivre ce dossier.

**Q :** J'emprunte le Pont de Pierre et le Pont de Beauregard tous les jours. Y a-t-il des projets de désengorgement ?

**R : JJ MIRANDE :** Le temps de durée des feux tricolores est à modifier avec l'Agglo pour certaines heures de passage. De nombreux véhicules de Brax passent en effet par Vigneau et Monbusq.

**Q :** Avenue Paul Bême, les bateaux des trottoirs ne correspondent pas aux passages piétons. C'est dangereux pour les poussettes.

**R. M. le Maire :** C'est noté.

**Q :** Impasse Montherlant, on constate l'existence d'un point de rencontre pour du trafic. Il y stationne des BMW.

**R. M. le Maire :** Ecrivez-nous une lettre à la Mairie afin que nous puissions mobiliser la Police municipale.

**Q :** On a des nuisances sonores le dimanche et les jours fériés (bricolage, valse des tondeuses...). On est là pour respecter ses voisins.

**R. M. le Maire :** C'est important qu'on entente tous vos propos. Dans le prochain Passage Actuel, nous ferons un rappel des règles du bien-vivre ensemble.

# BILLET DE QUARTIER

## "GANET-BEOULAYGUES"

Mercredi 6 avril 2016 – 20 heures – Cantine école Edouard Lacour.

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.



Présentation des adjoints présents, soit :

- BARAILLES Brigitte, 1<sup>re</sup> Adjointe, Personnel, de l'Etat Civil et de la Petite Enfance
- MIRANDE Jean-Jacques, Adjoint, Travaux, Habitat, Urbanisme et Déplacements
- BERNES Eliane, Adjointe, Finances, Logistique et Développement économique

Nous accueillons, dans un premier temps, Monsieur Christophe CORREIA, responsable Unité relation à l'usager à l'Agglomération d'Agen qui va nous exposer les nouvelles modalités mises en place pour la collecte des déchets et le tri. Il est à votre disposition pour répondre à vos interrogations. Je vous propose, dans un second temps d'aborder ensemble les points évoqués lors de la dernière réunion de quartier.

### 20H15 - INFORMATION SUR LA COLLECTE DES DECHETS ET LE TRI

#### EAU ET ASSAINISSEMENT

**Habitant du quartier (H):** Je souhaiterais connaître votre position sur le futur mode de gestion de l'eau.

Monsieur le Maire (M) : lors du Conseil communautaire du 17 mars dernier, les nouveaux modes de gestion pour les compétences eau potable et assainissement étaient à l'ordre du jour. La Commune du Passage d'Agen a souhaité que la réflexion engagée par le bureau d'études mandaté par l'AA soit approfondie et que puisse être envisagée la création d'une régie communautaire de l'eau. Malheureusement, seul un tiers des membres du Conseil communautaire nous a suivis. Les arguments avancés par le bureau d'études et le Président de l'AA, et que nous réfutons, sont notamment les suivants :

1. **Le coût est plus élevé** quand la gestion est assurée en régie, du fait du nombre d'impayés. Vérification faite par nous, c'est inexact : le nombre d'usagers qui ne payent pas leurs factures est identique, en régie ou en gestion par une entreprise privée.
2. **Une régie, ça pose des problèmes sanitaires** : c'est également inexact, toutes les villes en régie (dont Paris, Bordeaux, toutes les communes des Landes et tout dernièrement l'agglomération de Nice) sont là pour le prouver.

Si vous le souhaitez, je peux vous transmettre le dossier que nous avons réalisé sur le sujet, pour cela il suffit d'en faire la demande par courrier à la Mairie ou me transmettre votre demande par mail.

**H :** la collecte des déchets est un sujet sensible, dommage que nous ne soyons pas consultés, que l'on ne puisse pas donner notre avis, alors que deux Maires de l'AA étaient contre.

**M :** effectivement, avec mon collègue le maire de Boé, nous nous sommes élevés contre certains points de la nouvelle organisation. Nous avons proposé de faire des économies budgétaires ailleurs que dans les services au public, de modifier les modes de ramassage sans les supprimer totalement, en ne collectant plus le papier et le verre que tous les 2 mois par exemple. Faire des économies, c'est possible quant on pense que l'AA attribue chaque année une subvention de 420 000 € au SUA !

**H :** avant nous étions en régie municipale, il y avait des forages de secours, aujourd'hui où en sont nos installations ?

**M :** les installations existantes resteront gérées par l'entreprise privée à qui le marché sera délégué et je crois qu'en janvier 2019 le prix de l'eau va augmenter sensiblement. Aujourd'hui, c'est à Pont du Casse et au Passage d'Agen que le tarif de l'eau est le moins élevé.

**H :** mais aujourd'hui, la Mairie doit quand même entretenir ses installations ?

**M :** non, en janvier 2010 cette compétence a été transférée à l'AA.

**H :** l'AA est devenue trop importante, il y a trop de gens.

**M :** effectivement, nous sommes plusieurs à dire au Président de l'AA qu'il faut faire une pause en ce qui concerne l'intégration de nouvelles communes.

**Intervention de M. Jacq Conseiller Municipal :** je souhaite intervenir sur le vote de Christophe Bocquet, Conseiller communautaire, lors du Conseil de l'AA lorsque la question de l'étude d'une régie a été posée. L'ensemble des Conseillers communautaires du Passage d'Agen ont été solidaires.

**M :** c'est vrai, le Conseil municipal de notre ville a souhaité à l'unanimité que la question de la création d'une régie de l'eau soit portée à l'AA. Ainsi nous avons demandé et obtenu que le conseil de l'AA se prononce sur la nécessité de réaliser une étude approfondie portant sur la création d'une régie communautaire. Comme je l'ai dit, nous n'avons malheureusement pas recueilli une majorité favorable à la réalisation de cette étude. C'est pourquoi, dans un second temps, le Président de l'AA a invité les conseillers à voter pour que la gestion de l'eau soit confiée à un prestataire privé et je dois vous dire que M. Christophe Bocquet... a voté pour.

**M. Jacq :** je suis surpris.

**M :** Je comprends votre surprise, mais il est très facile de vérifier sur le site de l'AA ou ce vote est enregistré.

**H :** vous aurez quand même un droit de regard sur le contrat ?

**M :** oui, mais c'est la majorité – favorable à une délégation à une entreprise privée – qui l'emportera.

21h Retour sur les points abordés lors de la dernière réunion du 16 septembre 2015.

#### SÉCURITE ROUTIERE

##### Pistes cyclables - Avenue de l'aéroport

Nous avons sollicité le Syndicat de l'Agenais pour un financement de pistes cyclables là où cela s'avère le plus nécessaire sur la Commune. La sécurisation du carrefour Bleuets /Chagall par l'Agglomération d'Agen devrait améliorer les traversées piétonnes et cyclables.

Pour la mise en œuvre d'une piste cyclable, une étude de faisabilité, réalisée par les services de la Commune, est en cours. Le trottoir qui est assez large permettrait ce projet mais il faut savoir que cela supprimerait des stationnements actuellement tolérés.

**Intervention Jean-Jacques MIRANDE (JIM) :** ces travaux devraient être programmés en 2017. Mais j'insiste sur un point auquel il faut que nous réfléchissions tous : dans l'intérêt de tous, il faudrait que nous prenions l'habitude de rentrer nos véhicules quand cela est possible. Sur ce point, la Police Municipale va accentuer sa vigilance et, si cela se révèle nécessaire, elle devra passer aux sanctions.

**H :** pourquoi ne peut-on aller à Passeligne en utilisant des pistes cyclables pour traverser le rond-point de Beauregard ? Idem pour le Pont de Pierre. C'est incohérent de réaliser une base de loisirs et de ne pouvoir y aller à vélo.

**M :** vous avez totalement raison : d'Agen cela est très facile mais totalement impossible depuis le Passage et, plus globalement, depuis les communes de la rive gauche.

**JIM :** c'est un sujet récurrent rive gauche. Nous abordons régulièrement le dossier « déplacements doux » en Conseil Communautaire et comptons bien arriver, à force de persévérance, à traiter ce problème. En attendant, évitez la traversée, à vélo, du rond-point de Beauregard.

**M :** une dernière précision, au prochain Conseil municipal, il sera proposé de réaliser la première tranche du mail cycliste et piétonnier prévu impasse Baudelaire. Ainsi, à terme, la route de Nérac sera reliée au collège par la voie appelée jusqu'ici : « voie de rocade projetée ». Mais que les riverains habitant en bordure de cette voie soient rassurés, ils pourront bien entendu toujours rentrer chez eux en voiture. Cette future coulée verte sera arborée et aménagée. Le but est d'arriver à ce que les collégiens puissent relier le collège, à vélo. Voilà un exemple de déplacement doux.

##### Vitesse excessive avenue de l'Aéroport, rue Victor Hugo et rue de Galau : non-respect des feux tricolores et du sens interdit.

**M :** il a été demandé à la Police Nationale et la Police Municipale d'effectuer des contrôles réguliers. Cependant, les contrôles ne peuvent pas être réalisés de façon permanente. En effet, nous avons 4 groupes scolaires sur la Commune et nous avons demandé qu'un policier municipal soit tous les jours devant chaque école, car c'est notre priorité, demandée par les parents.

##### Avenue de la Marne, visibilité passage piétons.

**M :** il est impossible de traiter la sécurisation de ce passage piéton du fait de la configuration de la voie à cet endroit. La Commune est en contact avec le groupe Casino pour la suppression du passage piéton et de l'escalier. Un cheminement accessible sera créé à partir du rond-point vers Casino. L'installation du radar pédagogique et les opérations de contrôles réguliers suivis de verbalisations si nécessaire améliorent la sécurité routière.

##### Stationnement des véhicules dans les rues Pierre Loti, Lafontaine et Curie lors des entrées et sorties de l'école Edouard Lacour.

**M :** nous allons mener une réflexion sur la manière dont nous pourrions intervenir pour limiter ce stationnement sauvage. Nous pouvons envisager la présence de la Police Municipale pour conduire une campagne de prévention et si cela ne suffit pas, des contraventions seront dressées aux contrevenants.

**H :** le pic de la circulation avenue Paul Bême, c'est aux heures d'entrée et de sortie de l'école, ne pourrait-on pas remettre la rue Pierre Curie en double sens ?

**M :** merci pour cette suggestion, nous allons la faire étudier.

**H :** naguère, elle était à double sens.

**H :** nous sommes en présence de seulement trois ou quatre voitures qui gênent par leur stationnement. Il faudrait rendre cela impossible sur trois ou quatre mètres.

**M :** je vois de quoi vous parlez : nous allons étudier la faisabilité du projet.

**H :** côté pharmacie, le petit rond-point est disproportionné. Quelle est la logique de ce dimensionnement ? Des gens le coupent.

**M** : eh bien, nous sommes donc au moins deux à ne pas comprendre la logique de cette réalisation. En revanche, la municipalité s'interroge sur sa suppression car cela coûterait très cher.

**H** : les bus de la ville sont très grands. Au coin de l'avenue de l'aéroport et de la rue des Bleuets, je circulais à vélo et le chauffeur ne m'a pas vu et il a "pilé". De plus, en journée, les bus sont vides.

**M** : le service des transports a également été soumis à des coupes budgétaires, nous sommes d'accord avec vous, les bus de l'Agglo devraient être plus petits mais ce n'est pas à l'ordre du jour au sein de l'AA.

**H** : les chauffeurs de bus sont à la limite d'une conduite imprudente.

**M** : je ferai remonter votre observation à M. de Sermet, en charge des transports à l'AA.

**H** : j'ai écrit deux fois à l'AA, mais je n'ai eu aucune réponse.

**M** : envoyez-moi une copie de vos courriers pour que je puisse ainsi relayer votre demande.

**H** : le miroir rue des Bleuets est toujours déréglé.

**M** : les services Techniques se déplaceront. A ce propos, il faut savoir que les miroirs ne sont pas la solution universelle. Tout le monde ne sait pas les utiliser et, de plus, ils se dérèglent facilement. En tout cas, merci de nous le signaler.

**H** : je l'ai déjà fait une fois et les services sont intervenus rapidement.

## VOIRIE

**Avenue JS Bach** : les trottoirs sont en en très mauvais état.

**JJM** : nous avons engagé une action sur la réfection des trottoirs devant les commerces, car l'entrée d'un commerce est l'endroit le plus fréquenté sur un trottoir.

**Mauvais état des rues F. Mistral, A. Daudet et A. Rimbaud**

**JJM** : je me suis déplacé dans les rues Frédéric Mistral et Alphonse Daudet, nous sommes en présence de petits trous dans la couche de roulement et aucune intervention n'est prévue.

**Impasse de l'Aéroport** : trottoirs en mauvais état.

**JJM** : je rappelle que les trottoirs ne sont pas faits pour se garer, surtout que la plupart des maisons disposent d'un garage ou d'une place de midi. Pour des raisons financières, aucune intervention n'est donc programmée. Nous tenons à jour un état de l'ensemble des rues.

**H** : et la rue François Mauriac ?

**JJM** : nous avons 130 km de trottoirs sur la Commune et nous n'avons pas le budget en investissement qui nous permettrait la réfection de l'ensemble des trottoirs. En revanche, sachez que nous intervenons quand la sécurité des piétons est compromise.

**7, rue Toulouse Lautrec** : le tuyau du pluvial est endommagé et cela a causé un affaissement du trottoir, le tuyau passe par-dessus.

**M** : l'AA mène un travail afin de préciser les contours de la compétence « pluviale ». Mais à ce jour, les branchements des réseaux privatifs au réseau public sont à la charge du riverain. Votre cas particulier sera étudié sur site.

**JJM** : c'est vrai qu'autrefois, les lotissements se faisaient comme ça. Maintenant c'est interdit car cela endommage le trottoir.

## ECLAIRAGE PUBLIC

**Avenue de l'Aéroport.**

**M** : dans ce secteur, des pannes récurrentes sont signalées à nos services Techniques municipaux. Très réactifs, ces derniers traitent les demandes et les transmettent le jour même à l'AA. L'origine de ces pannes reste à trouver. Avant la fin de l'année, un audit complet doit être mené par l'AA, car nous avons des demandes d'intervention beaucoup trop nombreuses.

**JJM** : et cela coûte cher. Il faut déceler la zone défectueuse. L'AA souhaite pouvoir également, sur certaines zones, éteindre les candélabres. Au départ, nous pensions que cela poserait des problèmes d'insécurité.

**H** : oui, c'est vrai.

**JJM** : l'expérience semble prouver que non, car les actes de délinquance (essentiellement cambriolages) se passent le jour. Les études seront menées par l'Agglo, quartier par quartier, afin de ne créer aucune zone d'insécurité. Quoi qu'il en soit, la Commune sera consultée.

**H** : début janvier, il y a eu des cambriolages, j'ai moi-même été cambriolée et cela s'est passé entre 11h15 et 12 heures.

**M** : dans le Passage Actuel du mois d'avril, un dossier, avec la collaboration du Directeur Départemental de la Sécurité Publique (DDSP), a été consacré à ce sujet. En 2014, 28 cambriolages ont été déclarés contre 47 en 2015. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre en place un programme d'actions (voisins vigilants, opérations tranquillité vacances, rondes de police...). La mise en œuvre d'un système de vidéo protection place de la République en fait partie. Sachez que je suis très vigilant sur ces questions et que j'appelle directement le DDSP chaque fois que c'est nécessaire. 100% des cambriolages se déroulent dans la journée. Éteindre ou allumer la nuit n'a donc pas d'incidence. C'est souvent entre 15 et 16 heures que les cambriolages se déroulent. Et ils ne durent pas plus de 5 mn en moyenne.

**H** : sait-on qui fait les cambriolages ?

**M** : non. En revanche, il y a des conseils à suivre qui sont énoncés dans le Passage Actuel de ce mois-ci. Comme fermer à clé les baies vitrées, ne pas laisser les clés sur la porte, même à l'intérieur de la maison. Le DDSP indique à ce propos qu'éteindre l'éclairage public la nuit est plutôt de nature à déranger les cambrioleurs car ils sont contraints de s'éclairer avec des lampes qui les rendent repérables.

## INSALUBRITE

**Problématique des poubelles situées en face de l'église Ste Jehanne de France.**

**M** : le point d'apport volontaire appartient à Ciliopée. Nous avons demandé à cet organisme que ce site soit clôturé : cela aura aussi l'avantage d'en interdire l'accès aux animaux.

En attendant qu'une solution pérenne soit trouvée, l'AA et les services de la Commune passent régulièrement pour en assurer l'entretien.

**Présence de rats rue des Glaïeuls.**

**M** : la dernière campagne de dératisation a été réalisée début mars 2016. La prochaine est programmée au mois de juin. Entre ces deux passages, un contrôle aura lieu. Les services interviennent sur les égouts, et non dans les maisons. Il faut donc nous signaler la présence de rats. Mais surtout éviter de nourrir les chats à l'extérieur car les rats adorent les croquettes !

**Déjections canines place Ste Jehanne.**

**M** : la Commune s'est dotée des équipements nécessaires. Une expérimentation sera menée dans les quartiers de Ganet et du Bourg. La mise en place des distributeurs est prévue dans le courant de l'été.

## ENVIRONNEMENT

**42/44/46 rue Pierre Loti** : nuisances occasionnées par les arbres. Les toitures sont envahies et les gouttières bouchées.

**M** : cet hiver, les arbres ont été taillés au droit des propriétés riveraines. La Commune souhaite préserver l'alignement en place qui contribue à maintenir un îlot de fraîcheur, dans le quartier, pendant la période estivale. Mais il est vrai que les érables, comme les pins parasols, sont particulièrement inadaptés aux espaces verts urbains.

### 22h – Questions des habitants du quartier

**H** : où en est le nettoyage des bords de Garonne prévu dans votre programme ?

**JJM** : les bords de Garonne, depuis la digue, appartiennent à l'AA, mais nous envisageons un projet de chantiers citoyens pour les nettoyer. Sur le fond, nous souhaitons que l'Agglo traite en « prairies » les berges du Pont Canal comme elle le fait pour le site de Passeligne : il faut que les rives gauches soient également embellies.

**H** : le ruisseau Rieumort n'est jamais nettoyé (présence de polystyrène, plastique, cageots...). Ce n'est pas un dépotoir. Je chasse les rats au « 32 » ça fait du bruit mais c'est assez efficace.

**M** : le site n'est pas assez souvent nettoyé, je suis d'accord. Mais c'est de la compétence de l'AA. Il ne faut pas hésiter à nous signaler ce mauvais entretien.

**H** : il faut également entretenir les arbres qui bordent les ruisseaux.

**H** : moi, je n'ai jamais vu de rats mais par contre c'était infesté de moustiques tigres en 2015. Que peut-on faire pour lutter contre les deux ?

**M** : nous apporterons des précisions quand les beaux jours arriveront. Nous avons pris le parti de faire intervenir un spécialiste dans les réunions de quartier.

Les spécialistes nous assurent que l'infestation du Rieumort par les moustiques tigres n'est pas possible. En effet, le moustique tigre a besoin de parois pour pondre. Il pond exclusivement dans les eaux stagnantes. C'est pourquoi, il faut supprimer, dans nos jardins, les coupelles présentes sous les pots de fleurs. Il pond également dans les eaux non chlorées. En réalité, c'est au niveau de chacun de nous et dans nos jardins qu'il faut lutter contre cet insecte.

**H** : nous n'en avons jamais eu avant.

**M** : c'est exact, sa prolifération est due au changement climatique.

**H** : rue des Bleuets; nous sommes en présence d'une zone 30 puis d'une zone 50 et à nouveau d'une zone 30. Mais cela n'empêche pas les excès de vitesse notamment, et en particulier, tous les jours, ceux d'une moto.

**JJM** : ce motard est connu mais nous ne sommes pas parvenus jusqu'ici à le verbaliser.

**H** : je peux vous donner le numéro de sa plaque.

**M** : je vous remercie de me la communiquer... en ce qui concerne les panneaux de limitation de vitesse contradictoires, nous allons y remédier, c'est noté.

**H** : frelon asiatique : il y a un nid dans le lotissement, à côté de mon mur.

**Intervention Maïté Fouquet** (Conseillère municipale en charge de la Tranquillité publique) : nous nous sommes rendus sur place : aujourd'hui, ce nid n'est plus actif. Le trou que vous voyez n'est pas à l'entrée du nid, ce sont les oiseaux qui le font afin de manger les insectes morts.

**H** : les reines ne meurent pas, elles restent à proximité et c'est pour cela qu'il faut les piéger.

**M** : c'est tout à fait exact, c'est pourquoi il s'agit d'un combat qu'il faut mener en continu. Prochainement, dans les réunions de quartier, un spécialiste interviendra sur le sujet. D'après l'analyse récente d'un expert, le frelon asiatique serait à terme éradiqué pour des raisons génétiques.

**H** : avez-vous des précisions sur le programme "voisins vigilants" ?

**M** : la commission extra-municipale "tranquillité publique" aura ce dossier à l'ordre du jour lors de sa prochaine réunion. Nous allons promouvoir ces actions : en commençant certainement par la rue Toulouse Lautrec, où des habitants sont partants pour expérimenter la formule. Le DDSP la trouve d'ailleurs excellente.

Fin de la réunion : 22h25

# BILLET DE QUARTIER "GANET-BEOULAYGUES"

Mercredi 14 décembre 2016 – 20 heures – Cantine école Edouard Lacour.

Mot de bienvenue de Monsieur le Maire.



Présentation des adjoints et Conseillers municipaux présents, soit :

- BARAILLES Brigitte, 1<sup>re</sup> Adjointe, Personnel, Etat Civil et Petite Enfance
- MIRANDE Jean-Jacques, Adjoint, Travaux, Habitat, Urbanisme et Déplacements
- MEYNARD Daniel, Adjoint, Associations et Politique culturelle
- FOUQUET Marie-Thérèse, Conseillère municipale, déléguée à la Tranquillité publique et aux Sports
- DELFOUR Viviane, Conseillère municipale, déléguée aux Entreprises, aux Commerces et aux Jumelages
- VEZINAT Myriam, Conseillère municipale, membre du groupe de travail « Commerces et entreprises »

20H10 - Retour sur les points abordés lors de la réunion du 6 avril 2016

&

## QUESTIONS / RÉPONSES

H : question ou point de vue formulé par un(e) habitant(e) / M : réponse apportée par M. le Maire

### SECURITE ROUTIERE

#### Pistes cyclables - Avenue de l'aéroport

**M. le Maire (M) :** une demande a été faite auprès de l'Agglomération d'Agen (AA) pour la sécurisation et l'aménagement du carrefour Bleuets/Aéroport avec la mise en place de feux tricolores. Cette mise en œuvre est prévue à compter de 2019.

Pour les pistes cyclables, la Commune étudie actuellement la mise en place et la cohérence des propositions par rapport au schéma « vélo » de l'AA. Les flux de circulation sont également étudiés.

Pour information, les négociations avec l'AA, pour l'implantation du feu récompense implanté avenue des Pyrénées, ont duré 2 ans.

En ce qui concerne l'avenue des Pyrénées, la bande roulante sera réduite et les pistes cyclables rematérialisées.

#### Habitant (H) : sur la route de Brax, peut-on espérer la présence d'une piste cyclable ?

**JJ Mirande :** il s'agit d'une route départementale mais nous avons néanmoins entamé un dialogue avec le Conseil Départemental et l'AA en ce qui concerne cette voie et l'avenue des Pyrénées.

Pour la Voie Verte, actuellement nous ne pouvons remonter le chemin de la Grande Borde car le chemin n'est pas praticable. Le rendre praticable pour les déplacements doux c'est traverser la Route de Nérac pour rejoindre le mail piétonnier.

#### H : à vélo, le Pont de Pierre est un véritable « coupe gorge ».

**M :** personnellement, j'aurais plutôt tendance à penser que le pire c'est Beaugard à vélo. Mais vous avez raison, l'accès au Pont de Pierre est assez dangereux.

#### H : idem pour l'avenue de l'Aéroport.

**M :** au moins sur l'avenue de l'Aéroport, vous avez la possibilité d'aller sur le trottoir alors que pour Beaugard ce n'est pas le cas. Sur le pont, la solution serait la création d'un encorbellement.

Pour le Pont de Pierre, je vous conseille de faire comme moi, pour aller du Passage d'Agen à Agen : roulez sur la voie de gauche réservée aux bus, car le vrai danger est le rond-point du Pont de Pierre, à Agen. Je souhaite compléter le propos de JJ Mirande : l'équipe municipale a décidé de réaliser des pistes cyclables, les premières concernent votre quartier puisqu'il s'agit du mail piétonnier, qui figure actuellement sur les documents d'urbanisme comme " voie de rocade projetée". Elle fait plus de 7 m de large. Comme il a été précisé précédemment, l'objectif pour 2017 est de réaliser le tronçon qui va de la route de Nérac jusqu'à la rue François Mauriac et continuer pour atteindre, en 3 ans, le site du Collège.

#### H : au sujet de la matérialisation des pistes cyclables, il y a une rupture au niveau du Crédit Agricole jusqu'à la Poste et l'astuce c'est de prendre l'avenue Paul Bême pour monter à Ganet sinon c'est très dangereux.

**JJM :** il y a effectivement une rupture mais nous nous trouvons sur une route départementale et de plus, il subsiste la problématique des stationnements à destination des commerces.

#### H : un fléchage est-il possible ?

**M :** non, cela est possible uniquement en zone 30. C'est compliqué avec de forts flux de circulation et les projets sont souvent bloqués par l'étroitesse des voiries.

#### H : les bus de l'Agglomération sont très grands. De plus, en journée, les bus sont vides.

**M :** L'AA mène une réflexion sur ce dossier. Elle a commencé à renouveler le parc de ses bus et a prévu des bus au gabarit plus petit. Daniel Meynard siège au sein de la commission communautaire concernée.

J'en profite pour vous rappeler qu'il y a des compétences qui ont été transférées à l'AA comme l'éclairage, l'assainissement... Nous siégeons et nous intervenons comme nous l'avons fait pour la distribution de l'eau. Pour les transports, D.

Meynard fait entendre la voix de la Commune. L'AA convient que la taille des bus n'est pas appropriée mais la question majeure est de savoir si les lignes sont bien adaptées, en termes d'horaires et de circuit.

#### H : avenue de la Marne : sécurisation du passage piéton jouxtant le magasin Casino

**M :** Le passage piéton a été effacé et l'escalier supprimé. Un nouveau cheminement a été réalisé par Casino en empruntant le passage piéton au niveau du magasin.

#### H : stationnement des véhicules dans les rues Pierre Loti, Lafontaine et Curie lors des entrées et sorties de l'école Edouard Lacour.

**M :** la Police municipale est vigilante, notamment sur le stationnement devant les sorties de véhicules des riverains aux abords de l'école. (Pour mémoire, la rue Pierre Curie est toujours à double sens).

Aujourd'hui, nous ne disposons que de 4 personnes au sein de la Police municipale pour 4 groupes scolaires, cela veut dire 1 policier par école, alors que l'idéal serait de se déplacer à 2, un qui sécurise la sortie des enfants et l'autre qui veille au bon stationnement des véhicules. Je précise que nous travaillons avec les maires de Brax, Estillac et Roquefort pour mutualiser la Police municipale. Ainsi, nous avons lancé le recrutement de 2 policiers municipaux supplémentaires. Cette mutualisation nous permettra d'augmenter les effectifs en faisant d'importantes économies.

#### H : je trouve l'idée très bonne mais quand on arrive à 12h15 il n'y a pas de place de stationnement. On fait comment ?

**M :** vous avez raison, mais concrètement, nous n'avons pas la place nécessaire pour faire du stationnement supplémentaire. Il faut accepter d'aller se garer un peu plus loin.

#### H : la dernière fois, il avait été évoqué de mettre la rue devant l'école en sens unique.

**JJM :** techniquement, cela se révèle impossible car cela modifierait le plan de circulation et bloquerait le trafic dans des rues aujourd'hui tranquilles.

#### H : c'est simple, pour cette affaire de stationnement, il faut faire preuve de sens civique... Les gens peuvent marcher un peu.

**M :** vous avez parfaitement raison, je crois : le maître mot c'est d'avoir un peu de savoir-vivre.

#### H : il y a même des personnes qui ont des parkings et qui laissent leur voiture sur le trottoir.

**H :** il y a un exemple rue de la Fraternité : un petit square où se trouve un panneau de stationnement interdit, il y a toujours une voiture stationnée à cet endroit, la PM passe mais ne dit rien... y aurait-il des « protections » ou des privilèges ?

**M :** vous le savez, sur ces questions, je suis plutôt rigoriste que laxiste. Je n'ai jamais fait sauter aucune contravention : soyez assuré que, pour notre équipe municipale, tout le monde est logé à la même enseigne. Nous allons remédier à cette situation.

#### H : excès de vitesse rue des Bleuets : nous sommes en présence d'une zone 30 puis d'une zone 50 et à nouveau d'une zone 30.

**M :** vous avez raison, nous devons supprimer le panneau en trop.

**JJM :** nous sommes en concertation avec Estillac et devons être cohérents avec ce qui se fait sur cette Commune.

#### H : avenue de l'Aéroport, la vitesse est limitée à 50 km/h et rue Camille St Saëns à 30 km/h mais rien ne matérialise la fin de la zone 30. De plus, le feu clignotant est hors service.

**JJM :** l'AA a mis hors service tous les feux clignotants de la Commune. Nous avons demandé qu'ils soient démontés et souhaitons le développement des feux "récompense".

## VOIRIES

**H : avenue JS Bach : les trottoirs sont en très mauvais état.**

**M :** la Commune a engagé la réfection de certains trottoirs en priorisant les zones publiques les plus fréquentées.

Par ailleurs, il faut reconnaître que nos trottoirs servent aussi de places de stationnement pour les véhicules et il n'est pas rare de constater la formation de nids de poule. Il suffit de nous le signaler pour qu'ils soient bouchés dans les meilleurs délais.

Souvenez-vous que notre Ville est dotée de 80 km de trottoirs sur la Commune, parfois simplement recouverts de castine. Nous n'avons pas les moyens de tous les refaire : c'est pourquoi nous privilégions les trottoirs les plus pratiqués et traitons les urgences en cas de risque de chutes.

**H : en face de la pharmacie, la bordure est cassée et j'abîme mon pneu.**

**JJM :** sur ce genre de problème ponctuel, il faut nous signaler le nom de la rue et le n° de l'habitation la plus proche afin que les services interviennent.

**M :** les signalements sont à faire auprès des agents chargés de l'accueil de la Mairie. Ce sont de véritables professionnelles, qui font remonter les demandes des usagers.

**H : rue Victor Hugo, nous avons évoqué de mettre un sens unique et je n'ai toujours pas de réponse.**

**JJM :** quand nous enregistrons ce genre de demande, nous demandons l'avis des riverains. Nous ne pouvons pas bouleverser d'autorité le plan de circulation.

**H : ce n'est pas compliqué et j'attends une réponse.**

**M :** effectivement, il n'est pas normal que vous n'avez pas eu de réponse. Venez me voir en fin de réunion afin que je reprenne vos coordonnées.

**JJM :** une fois par semaine, nous étudions toutes les demandes. Mais visiblement, malgré le soin apporté au traitement des requêtes, nous sommes passés à côté de la vôtre.

## ECLAIRAGE PUBLIC

### **Avenue de l'Aéroport**

**M :** l'audit commandé par l'Agglomération d'Agen est en cours. Il doit permettre de mieux connaître l'état du réseau et des équipements et de programmer une rénovation en fonction des priorités techniques. Un retour de l'audit est prévu courant 2017.

**JJM :** l'éclairage public est dans un état déplorable. Lors du transfert de compétence, l'AA a récupéré un parc défectueux. Elle a lancé un audit et une campagne de sensibilisation sur les économies à réaliser. La Commune a proposé de réaliser une expérimentation sur la rue André Malraux. Une personne de l'AA va recueillir le ressenti des habitants. L'idée est de remettre en état tout l'éclairage, les économies ainsi réalisées permettront à l'AA de faire de nouveaux investissements.

En période d'humidité et de brouillard, nous enregistrons une augmentation des pannes. Afin de faciliter les interventions, nous vous invitons à relever le n° du poteau concerné et d'appeler la Mairie. Un suivi a été mis en place avec les services de l'AA.

## INSALUBRITE

**H :** problématique des poubelles situées en face de l'église Ste Jehanne de France.

**M :** « Agglo propreté » fait des tournées régulières autour des points d'apport volontaire afin de procéder au ramassage des encombrants.

Pour information, un ramassage est organisé chaque mois sur la Commune. Il suffit aux Passageois d'appeler le 0 800 77 00 47 afin de convenir d'un rendez-vous de collecte de leurs encombrants. Nous vous invitons à nous signaler les dépôts sauvages afin que nous puissions intervenir. Je vous rappelle que le service de ramassage des encombrants avait été évoqué dans le Passage Actuel n° 71.

**H :** le ramassage des papiers ne se fait plus mais l'ouverture des containers est trop petite et pose problème pour déposer le papier broyé. Il faut revoir la taille des ouvertures.

**M :** vous avez raison et il en va de même pour la hauteur de l'ouverture trop élevée, notamment pour les personnes âgées. L'AA m'a indiqué qu'elle étudie un autre dispositif mais nous allons faire à nouveau remonter votre observation.

**H :** vous aviez émis l'idée de mettre des containers enterrés.

**M :** l'Agglomération en installe progressivement, mais cela coûte extrêmement cher. Quoi qu'il en soit nous allons renouveler notre demande auprès de l'AA.

**H :** lors de la dernière réunion de copropriété, il m'a semblé avoir compris que la collecte des déchets bio ne se ferait plus.

**M :** nous ne sommes pas à l'abri que l'AA imagine d'autres manières de réaliser des économies dans ce domaine mais je n'ai rien entendu de semblable.

### **Déjections canines**

**M :** le déploiement d'un mobilier adapté pour le ramassage des déjections sur les trottoirs et pelouses sera mis en place en priorité sur le secteur de la place Ste Jehanne et de la place de la République.

Ce matériel qui vient juste d'être livré, est composé de distributeurs et de sacs. Il sera installé en février prochain.

## TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

### **Programme « Voisins vigilants » Réunion en Préfecture le 20 décembre 2016.**

**M :** nous sommes tous « producteurs » de sécurité. Exemple : lorsqu'on part en voyage, on s'arrange entre voisins pour nourrir le chat, relever la boîte aux lettres... Il y a aussi l'Opération Tranquillité Vacances (OTV) mais tout cela ne suffit pas. Il existe également le dispositif "participation citoyenne" (appelé parfois « voisins vigilants », qui fait l'objet d'une convention passée avec la Préfecture. Des habitants seront des référents "sécurité". Les riverains de la rue Toulouse Lautrec sont d'ores et déjà volontaires pour expérimenter cette formule. Nous allons désigner des correspondants, identifiés auprès du commissariat de la Police Nationale, qui seront référents pour l'ensemble des riverains et pourront ainsi signaler les comportements suspects et déclencher un déplacement de la Police nationale.

Ils pourront également nous faire remonter un problème rencontré par la population et aussi jouer un rôle de facilitateur entre voisins. L'expérimentation donnera lieu, en 2017, à la signature d'une convention Préfecture/Commune.

**H : il y a une recrudescence des cambriolages sur la Commune.**

**M :** pas uniquement sur la Commune, c'est également vrai sur l'agglomération agenaise.

**H : non, c'est surtout sur Le Passage d'Agen.**

**M :** j'ai le détail des chiffres : toute l'agglomération est concernée, au même titre. Le Maire de Bon Rencontre m'a confirmé des chiffres d'augmentation sensiblement plus élevés que sur Le Passage d'Agen. La 1<sup>re</sup> terrasse de Garonne est constituée de zones pavillonnaires qui sont la cible privilégiée des cambrioleurs. Je me permets de vous rappeler le n° 66 du Passage Actuel, consacré aux conduites à tenir pour prévenir les cambriolages. Le temps moyen d'un cambriolage est de 3 à 4 minutes, les salles de bains et les chambres sont visitées en premier, les ordinateurs, les tablettes et les bijoux sont recherchés. En résumé, dans notre Commune, les cambriolages sont la forme principale de délinquance (et non les actes de violence) mais dans une proportion pas plus importante qu'ailleurs. C'est pourquoi nous tenons à mettre en place ce programme "participation citoyenne".

**H : un sujet qui peut faire polémique : la pose des compteurs Linky. Une réunion d'information est-elle prévue ?**

**M :** c'est prévu, nous organiserons une réunion d'information à laquelle sera conviée Enedis et les services de l'Etat concernés.

**H : je sais qu'il y a des Communes qui s'y opposent farouchement.**

**M :** à ma connaissance, on ne peut pas juridiquement s'y opposer.

**H : il serait en train de se développer un compteur espion.**

**H : lors de la précédente réunion, vous aviez évoqué la lutte contre le moustique tigre. Il était impossible de sortir cet été.**

**M :** le Passage Actuel N°72 de février traitera ce sujet.

**H : même les enseignants se plaignaient. Les enfants se sont fait dévorer en septembre.**

**M :** nous avons souhaité développer un plan de bataille cohérent. Nous ne pouvons plus nous servir des produits utilisés auparavant, mais il n'est pas question de passer un autre été dans ces conditions. Nous avons diffusé auprès de la population des messages de prévention comme la nécessité de limiter les eaux stagnantes... Nous avons mis en place des mesures spécifiques dans les cimetières et démoustiqué les zones humides. Malgré tout cela, la situation s'aggrave. Après recherche, les services ont constaté que la source de l'infestation de moustiques se trouvait dans les avaloirs des égouts (il y en a près de 2000 !). À partir du mois d'avril prochain, une entreprise traitera 2 fois par mois les avaloirs, compte tenu du cycle de reproduction des moustiques. Cela coûtera à la Commune entre 30 000 et 40 000 € par an. Ensemble, nous ferons une évaluation de cette nouvelle disposition.

**H : toutes les Communes le font ?**

**M :** non.

Un dernier point, avant de partager le verre de l'amitié : l'ancienne crèche de Ganet va être rénovée pour accueillir l'école de musique. Cela contribuera à dynamiser le quartier.

**Fin de réunion : 22h 30**